



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

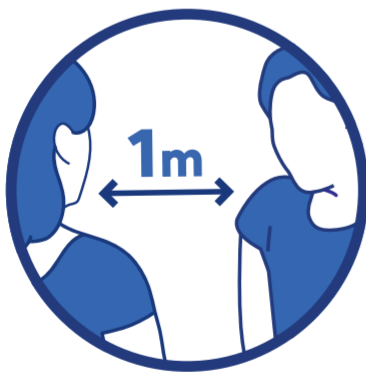
Pour protéger nos aînés, portons un masque et appliquons tous les gestes barrières



Le port du masque est obligatoire dans les Ehpad pour tous les professionnels, intervenants extérieurs, visiteurs. Il est également recommandé dans le cadre des sorties des résidents



Les personnes ne respectant pas cette obligation peuvent être interdites d'accès ou exclues de l'établissement par la direction.



L'application stricte des gestes barrières par tous est indispensable : pour les professionnels, intervenants extérieurs, résidents et visiteurs.

Des mesures de protection complémentaires pourront être prises en cas d'évolution de la situation sanitaire



gouvernement.fr/coronavirus



0 800 130 000